

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>  <b>DEPARTEMENT DES  PYRENEES-ORIENTALES</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>  <b>COMMUNAUTE DE  COMMUNES  CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE  DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT  CANIGÓ</b>  <small>OO OO OO OO OO OO</small>  <b>SEANCE DU 26 JANVIER 2023</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  Présents à la séance : 46  Ont participé au vote : 56  Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0  Date de la convocation : 18 JANVIER 2023</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT TROIS</b> et le <b>VINGT SIX JANVIER</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Avenant avec  le Conseil Départemental 66  -  conseiller numérique</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 74-23</b></p> <p><b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES,  Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES,  Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE,  Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES,  Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA,  David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET,  Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE,  Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL,  Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

**RAPPELLE** à l'assemblée que par délibération du 24 février 2022 par laquelle le conseil avait accepté de signer une convention avec le conseil département pour l'intervention des conseillers numérique du département à la médiathèque de Prades.

Les besoins ayant évolué,

**PROPOSE** au conseil de l'autoriser à signer un avenant à cette convention afin d'acter l'intervention des Conseillers Numériques Départementaux dans les lieux suivants :

Lieux	Durée	Fréquences	Modalités
Médiathèque de Prades	1 journée	Par semaine	Présentiel
Médiathèque de Vinça	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Médiathèque de Marquixanes	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Commune de Baillestavy	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Sahorre	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Ria Sirach	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel
Bibliothèque de Catllar	1 demi-journée	Une semaine sur deux	Présentiel
CCAS de Prades	1 demi-journée	Par semaine	Présentiel

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**

**AUTORSIE** le Président à signer un avenant à cette convention afin d'acter l'intervention des Conseillers Numériques Départementaux dans les lieux précédemment cités.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

**Le 15/03/2023.**

**Pour extrait, certifié conforme,**

**Le Président,**

**Jean-Louis JALLAT.**

